



Fiche calpae N°2

"Personnes âgées isolées"

L'enjeu de cet axe de travail est de réduire le phénomène de non recours et mieux répondre aux besoins fondamentaux des personnes âgées très isolées et en grande précarité.

Toutes les actions qui permettront de développer un accompagnement social personnalisé, pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité

Sont donc concernés les établissements publics, les associations.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement.

- Se dérouler sur le territoire de Marseille
- Faire apparaître nécessairement un caractère innovant ou un aspect non couvert
- Les projets retenus devront débuter en 2022.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants
- Prendre en compte les objectifs communs (200 personnes)
- Cibler prioritairement le public agé isolé en situation de grande précarité.

Début des candidatures du 6 juillet (date de diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de la ville de Marseille) au 15 août 2022.

Service en charge du traitement des dossiers de candidature : Service solidarité et lutte contre l'exclusion (SSLE)

Contacts : Juliette Ramstein : jramstein@marseille.fr et Fabrice Graf : fgraf@marseille.fr.
Il est demandé d'associer systématiquement ces deux adresses pour toute communication.